

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 26 mai 2021
Convocation faite
Le 12 mai 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 18 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2021-05-095), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX (à partir du point n° 2021-05-095), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{mes} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n° 2021-05-094), Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n° 2021-05-094), M. Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. FRANCOTTE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. GUION), M^{me} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. GUION).

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**2021-05-095 Déploiement d'un WIFI Territorial avec l'Office de
Tourisme Communautaire : modalités de mise en œuvre**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants, L.5211-6 et L.1425-1,

Considérant que dans le cadre du Pacte de destination Régionale, la Communauté souhaite offrir aux administrés des points d'accès publics au réseau Internet, pour une durée illimitée, lesquels sont accessibles depuis l'extérieur des bâtiments d'implantation et répondant à une vocation touristique,

Considérant les modalités de déploiement pour la mise en place de bornes WIFI,

Considérant les modalités d'application de ce WIFI Territorial sur les sites touristiques publics et les sites touristiques privés,

Considérant les nombreux avantages que ce WIFI permet, notamment en lien avec le dynamisme touristique,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission Tourisme du 10 décembre 2020,

Entendu M. Fabien BONFILS, demander des précisions sur la mise en place de ces bornes dans des zones non couvertes par un débit internet suffisant,

Entendu le Président lui répondre que la connectivité de ces bornes était liée à la mise en place de la fibre optique sur l'ensemble du territoire,

Entendu le Président, préciser que toutes les modalités techniques de ce marché seront étudiées lors de la prochaine Commission NTIC,

Entendu M. Pascal GILLAUD, préciser les modalités de mise en œuvre de la fibre optique, par la société LOSANGE et expliquer que le raccordement de la fibre est conditionnée au recensement des boîtes aux lettres sur le territoire. Il donne l'exemple de sa commune, où il a eu un problème avec les grottes de Nichet et indiquer qu'il faut être vigilant pour tous les domaines touristiques, car bien souvent ces sites n'ont pas de boîtes aux lettres,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **valide** le déploiement d'un WIFI territorial avec l'Office de Tourisme Communautaire,
- * **approuve** les modalités de mise en œuvre,
- * **autorise** le Président à lancer une consultation pour le recrutement d'un prestataire qui s'occupera du déploiement du WIFI territorial sur notre territoire.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

